GENDARME

ROME : K1706

1. FORMATION - QUALIFICATION

L'emploi est accessible sur concours avec un niveau 4 validé.
Une qualification judiciaire (Agent de Police Judiciaire -APJ-, Officier de Police Judiciaire -OPJ-) peut être délivrée.

2. ACTIVITE

Répondre par OUI / NON

Activités principales	Je suis capable de le faire
Renseigner le public (plainte, information, ...), assister ou secourir les victimes d'accidents, d'agressions, de sinistres	
Surveiller les lieux, les agissements, les biens et prévenir les risques de trouble à l'ordre public, les atteintes à la sécurité des personnes, des biens et des réseaux routiers (signalisation, balisage, protection, ...)	
Réaliser les interventions de lutte contre les troubles à la tranquillité et à l'ordre public	
Contrôler les personnes, les biens, les véhicules, relever et verbaliser les infractions et les actes délictueux	
Rechercher et interpeller les contrevenants à la loi, les auteurs d'actes délictueux et les suspects	
Etablir les rapports, compte-rendu, procès-verbaux, à partir des informations recueillies	

3. CONTRAINTES

Répondre par OUI / NON

Contraintes	Je suis capable de le faire
Station debout prolongée	
Marche prolongée, course possible	
Exposition aux intempéries	
Contact avec le public	
Travail de nuit, les week-end, jours fériés et astreintes	
Interventions à risques	
Port d'uniforme	